

**Relevé de décisions du Conseil d'Administration de
l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du 4 juillet 2019**

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures :	SAYDON Laurence, représentant d'un établissement d'enseignement secondaire
Collège A des professeurs des universités	ARTIBA Abdelhakim COUTELLIER Daniel DUQUENNOY Marc GUERRA Thierry-Marie LAGAE Véronique LEVEL Pascal
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	BOUCHART Franck CHAMPAGNE Philippe ENJALBERT Simon KRAS Anne-Marie RENAUX Dominique
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	RUTKOWSKI Pascal TURPIN WINTER Hélène
Collège des Usagers	HELON Gaétan
Membres de droit	FREBOURG Damien, représentant de madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	HARMAND Souad, vice-présidente du conseil d'administration, TRUFFERT Françoise, directrice du service commun de la documentation VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	ASSE Addallah à COUTELLIER Daniel SAYDON Laurence à GUERRA Thierry-Marie à 16h00 USEILLE Philippe à LEVEL Pascal TRICOTAUX Arnaud à CHAMPAGNE Philippe ALPHONSE-TILLOY Isabelle à KRAS Anne-Marie EDART Cédric à RUTKOWSKI Pascal RENAUX Dominique à TURPIN-WINTER Hélène à 16h00

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14 h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14 h 40.

RELEVES DE DECISIONS DES SEANCES DU 30 AVRIL 2019 ET DU 27 MAI 2019

Monsieur le Président présente aux conseillers les comptes rendus des séances du 30 avril 2019 et du 27 mai 2019.

Décision

Le conseil d'administration approuve les relevés de décisions à l'unanimité des voix

ELECTION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint. Il indique que le siège de représentant de l'organisation représentative des salariés est devenu vacant. Une élection partielle doit être organisée au sein du conseil afin de pourvoir ce siège pour la durée du mandat restant à courir. Il précise qu'une procédure d'appel à candidature a été appliquée.

Dans ce cadre, deux candidatures ont été reçues : un homme et une femme. Compte tenu de l'obligation de parité entre les sexes, et que le siège était précédemment occupé par une femme, le remplacement ne peut se faire que par une autre femme.

Position : le conseil décide de retenir uniquement la candidature féminine et de la soumettre au vote à bulletin secret.

Décision

Le conseil d'administration se prononce sur la candidature de madame VIEU Catherine de la façon suivante :

Pour : 14 voix

Contre : 5 voix

DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE D'UNIVERSITE ET D'ETABLISSEMENTS LILLE NORD DE FRANCE COMUE

Monsieur le Président présente le contexte régional de coordination territoriale et les projets en cours de reconfiguration des regroupements d'établissements. Dans ce cadre, la COMUE Lille Nord de France ne correspond plus à la volonté des établissements membres, il convient donc de dissoudre la COMUE.

Position : le représentant de la liste CGT indique qu'il va s'abstenir en raison des conséquences néfastes de cette dissolution sur les usagers du service public.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix un avis positif sur la dissolution de l'établissement COMUE Lille Nord de France au 1^{er} janvier 2020.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le chargé de mission. Il présente la feuille de mission :

- En collaboration avec des organisations citoyennes (associations, collectifs), institutionnelles (état, collectivités) et économiques (entreprises) mobilisées sur la problématique du dérèglement climatique, contribuer à la sensibilisation, l'information et à la mobilisation des membres du personnel et des usagers de l'UPHF sur le sujet.
- En collaboration avec les personnes en charges de ces dossiers au sein de l'UPHF, piloter la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique
- Suivre la bonne évolution des actions relatives au développement et à la gestion du patrimoine immobilier de l'UPHF ayant potentiellement un impact sur le dérèglement climatique
- Participer à la réponse de l'UPHF aux appels à projets entrant dans cette thématique
- Intégrer cette problématique dans les actions et événements organisés par l'établissement

Position : le représentant de la liste CGT indique qu'il va voter contre la démarche car cela ne répond pas suffisamment aux enjeux.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le plan d'action contre le dérèglement climatique.

Pour : 19 voix

Contre : 1 voix

BUDGET RECTIFICATIF N°1

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente la modification du budget.

Le montant des recettes à rattacher en prévision d'encaissement se monte à + 2 028 992 € et un prélèvement sur le fond de roulement de 69 400 € est opéré.

La répartition des crédits ouverts est la suivante :

- Enveloppe pour le fonctionnement :
AE : + 1 376 947 €
CP : + 1 731 916 €
- Enveloppe pour le Personnel :
AE : - 75 000 €
CP : - 75 000 €
- Enveloppe pour l'investissement :
AE : + 980 445 €
CP : + 1 164 977 €

Position : le représentant de la liste CGT indique qu'il va voter contre en raison de l'insuffisance des moyens de l'Etat.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix des membres en exercice le budget rectificatif 2019.

Pour : 19 voix

Contre : 1 voix

TAUX DE REMUNERATION DES CONFERENCIERS

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines.
Il s'agit d'une évolution des taux déjà votés précédemment pour tenir compte de l'évolution du taux de rémunération des travaux dirigés.

	Conférence occasionnelle inédite	Conférence exceptionnelle
Intervenant extérieur	2 x Taux HTD	4 x Taux HTD
Soit à titre indicatif au 1 ^{er} juillet 2019	82,82 €/H	165,64 €/H

Dans le cas d'une conférence occasionnelle inédite ou d'une conférence exceptionnelle donnée par un intervenant extérieur de renommée internationale et si le public destinataire de la conférence est constitué exclusivement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs, d'autres enseignants, de personnel d'encadrement, le taux horaire peut être majoré de 50 %.

Position : le représentant de la liste CGT indique qu'il va s'abstenir en raison de l'absence de positionnement de l'organisation.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les nouveaux taux.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

INDEMNITES DE JURY CONCOURS D'ENTREE AU CENTRE REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS-CRFPA

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente déléguée aux ressources humaines.
Elle présente le dispositif visant à permettre une rémunération pour la correction des copies de l'examen d'entrée eu Centre Régional de Formation Professionnel des Avocats (CRFPA).

Le taux de rémunération pour la correction de la copie pour l'examen d'entrée du CRFPA est fixé à 5€ la copie.

Position : le représentant de la liste CGT indique qu'il va s'abstenir en raison de l'absence de positionnement de l'organisation.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les indemnités de correction de copies.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

TARIFS DE LA FORMATION CONTINUE

Monsieur le Président donne la parole au directeur général des services. Il présente un tableau des prestations de formation continue pour l'année universitaire 2019-2020.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les tarifs de la formation continue.

Pour : 19 voix

contre : 1 voix

AIDES SOCIALES D'INITIATIVES UNIVERSITAIRES

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente le dispositif applicable pour l'avenir.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix les aides sociales d'initiatives universitaires.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Monsieur le Président donne la parole à madame la conseillère de formation. Elle présente la réforme du droit individuel à la formation et le dispositif de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le compte personnel de formation

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

FOND CHRISTOPHE BOURSEILLIER

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le vice-président délégué à la culture, aux initiatives, à la citoyenneté et à la communication. Il présente le don de monsieur Christophe Bourseillier qui sera fait à l'université dans le cadre d'une convention à venir, de fonds et d'ouvrages d'intérêt scientifique.

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir déléguer sa compétence au Président pour l'approbation de la convention de don.

Décision

Le conseil d'administration délègue son pouvoir au président à l'unanimité des voix.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Monsieur le Président donne la parole à madame la directrice du service commun de la documentation qui présente le rapport d'activité de l'année 2018.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix le rapport d'activité de l'année 2018.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL

Monsieur le Président donne la parole au président de l'association de l'amicale du personnel qui présente une demande de subvention de 22 000 euros pour les activités de loisirs offertes au personnel de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration adopte à la majorité des voix la subvention.

Pour : 19 voix

abstention : 1 voix

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE

Monsieur le Président donne la parole à la présidente de l'association sportive qui présente une demande de subvention de 25 000 euros pour les activités sportives de compétition offertes aux usagers de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la subvention

SUBVENTION A LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS ELEVES INGENIEURS DE L'ENSIAME

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur de l'ENSIAME qui présente une demande de subvention de 27 000 euros pour les activités étudiantes de l'école.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la subvention

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint qui présente trois conventions ayant pour objet la mise à disposition de moyens afin de développer les activités du technopole.

Décision

Le conseil d'administration approuve à la majorité des voix les conventions.

Pour : 18 voix
contre : 1 voix

CONVENTIONS ET ACTES CONCLUS PAR LE PRESIDENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services adjoint qui présente pour information des tableaux de synthèse retraçant les conventions approuvées par le président et les actes pris depuis le mois de décembre 2018.

En l'absence d'autre question, monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h15.

Le 4 septembre 2019

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

